

LES

Parutions
mardi et vendredi

AFFICHES

D'ALSACE ET DE LORRAINE

MONITEUR DES SOUMISSIONS ET VENTES DE BOIS DE L'EST

NUMÉRO 87 • 29 Octobre 2019 • Prix 1,10€

DANS CE NUMÉRO

Les maires annoncent les
sujets qui fâchent

ArcelorMittal veut attirer
les talents féminins

Käthe Kollwitz au
MAMC de Strasbourg



INTERVIEW

**Justine Schoettel, Présidente d'APESA,
l'association d'aide psychologique aux
entrepreneurs en souffrance aiguë**



notez ces dates...



Dans un souci de synthèse nous vous proposons sous forme de récapitulatif des adjudications et ventes de bois paraissant dans ce numéro, ainsi que toutes celles déjà parues dans les numéros précédents.

De gauche à droite, les différentes colonnes correspondent à : La date limite du dépôt des offres - Le maître de l'ouvrage - Le lieu des travaux (le numéro précédent avec la page en référence) - La page du numéro du jour.

MARCHÉS DE TRAVAUX

06.11.2019	Commune de Holving	Holving (83 p. 43)
19.11.2019	Com. Com. du Pays de Wissembourg	Drachenbronn..... p. 44
21.11.2019	Com. Com. de Molsheim-Mutzig	Dinsheim-sur-Bruche (86 p. 49)
22.11.2019	Commune de Morsbronn-les-Bains	Morsbronn-les-Bains..... (86 p. 49)

ADJUDICATIONS DE LA CHASSE

15.11.2019	Commune de Freistroff.....	Freistroff (80 p.49)
------------	----------------------------	----------------------------

OÙ SE PROCURER LES AFFICHES D'ALSACE ET DE LORRAINE

En nos Bureaux à Strasbourg : 3, rue Saint-Pierre-le-Jeune - BP 50238 - 67006 STRASBOURG Cedex
Tél. 03 88 21 59 79 - Fax 03 88 23 56 24
Internet : www.affiches-moniteur.com
403 474 489 RCS Strasbourg - CCP Strasbourg 162.24 V

Abonnement 1 an : 55 €
Chez nos dépositaires, à Strasbourg :
CONTI, 6, rue du Noyer
DESJARDINS-LERCH, 37, rue de Sélestat
Dans le Bas-Rhin :
BRUMATH, Grenier, 6, pl. Liberté ;
SAVERNE, Maison de la Presse BASTIAN,
46 Grand'Rue

Dans le Haut-Rhin :
COLMAR, Le Marigny, 12a rue de Neuf-Brisach
(tél. 03 89 41 85 19) ;
GUEBWILLER, Richard, 64, rue de la République

En Moselle :
METZ, Sté Messine de Presse, 8, rue Dr. Carrel ;
METZ, Club de la Presse, 5, place de la Comédie

LES AFFICHES D'ALSACE ET DE LORRAINE

S.N.C. au capital de 10 000 €
Siège 3, rue Saint-Pierre-le-Jeune 67000 Strasbourg
Tél. 03 88 21 59 79 - Fax 03 88 23 56 24
Internet : www.affiches-moniteur.com
Associé : Éditions des Dernières Nouvelles d'Alsace
N° Commission Paritaire 1120 I 80072
ISSN 1169-2634

**Directeur de la publication - Responsable de
la rédaction** Frédéric CHALAYE
Impression Dernières Nouvelles d'Alsace - 21 rue de la
Nuée Bleue - 67000 Strasbourg
Le papier de votre journal est fabriqué en Suisse,
France, Allemagne et Belgique.
Il est produit à partir de fibres recyclées (+ de 80 %) et
de fibres de bois issues de forêts gérées durablement.

PUBLICITÉ COMMERCIALE

3, rue Saint-Pierre-le-Jeune - BP 50238
67006 STRASBOURG Cedex
Tél. 03 88 21 59 79 - Fax 03 88 23 56 24
Internet : www.affiches-moniteur.com

La reproduction de nos articles n'est autorisée qu'après notre
accord exprès et écrit. Les manuscrits ne seront pas rendus.
Dépôt légal à parution

sommaire...



INTERVIEW

4 - Justine Schoettel, Présidente d'APESA



TOURISME

16 - Villa La Florangerie

17 - Semaines bien-être à Europa-Park

LE POINT SUR...

7 - Collectivités : Les maires annoncent les sujets qui fâchent

8 - Économie : Le trou de la Sécu en question

10 - Entreprises : L'insubordination peut-elle justifier le licenciement ?



CULTURE

18 - Les grandes flamboyantes

19 - Käthe Kollwitz

21 - Festival d'automne à Baden-Baden



22 - Programme du Saarländisches Staatstheater

23 - Conférence

23 - La Moselle, une terre d'histoire

24 - Cinéma

9 - G7 de Biarritz

9 - Un autre monde est possible !

15 - Agenda

26 - Informations résumées

32 - Annonces légales Bas-Rhin

38 - Annonces légales Moselle

44 - Appels d'offres

45 - En bref

48 - Travaux, prestations prévus et en cours

GRAND EST

12 - ArcelorMittal veut attirer les talents féminins

13 - CDI Intérimaires

14 - Salon Be Industrie 4.0



interview

JUSTINE SCHOETTEL, PRÉSIDENTE D'APESA

« Nous voulons prévenir la crise suicidaire du chef d'entreprise »

APESA 67 – Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance Aiguë – a été créée en septembre 2018. En à peine un an, l'association, reconnue d'intérêt général à caractère social, est intervenue auprès de 38 chefs d'entreprise en Alsace.



Comment est née APESA ?

Justine Schoettel : APESA a été créée en 2013 par Marc Binné, greffier des tribunaux de commerce de Saintes, et Jean-Luc Douillard, psychologue. Ils ont simplement constaté qu'il n'existait aucun dispositif pour le chef d'entreprise faisant face à de graves difficultés psychologiques, suite notamment à une procédure collective. Il existe bien depuis longtemps des numéros verts que la personne en souffrance peut appeler. Mais la problématique très particulière du chef d'entreprise n'est jamais prise en compte. On passe sous silence la souffrance du chef d'entreprise, qui, en cas de détresse ultime, n'appelle jamais. Ils ont donc décidé d'inverser la démarche : ce n'est plus le chef d'entreprise qui appelle au secours, mais une sentinelle qui détecte la souffrance et va proposer au chef d'entreprise un accompagnement. À partir du moment où celui-ci donne son accord, la sentinelle déclenche une alerte et il est aussitôt rappelé. Aujourd'hui, il existe des structures APESA déployées auprès de 39 juridictions françaises.

Et en Alsace ?

J. S. : Pendant mes études de droit j'étais juriste à mi-temps, chez Crésus, qui aide les personnes en situation de surendettement. J'accompagnais d'anciens chefs d'entreprise après liquidation, qui souhaitaient bénéficier d'une faillite civile de droit local, parce qu'ils étaient caution par exemple de prêts professionnels. Ils étaient souvent en très grande détresse. Et je me suis rendu compte

qu'il n'existait à Strasbourg aucun dispositif pour les secourir. En cherchant sur internet, je suis tombée sur APESA. J'ai essayé de monter une antenne à Strasbourg, mais malheureusement, dans un premier temps, le projet n'a pas pu aboutir. Ensuite, après un passage à la Chambre de Métiers, j'ai été recrutée par Maître Paul Patry, chez ADJE, le 1^{er} janvier 2018. Maître Paul Patry m'a aussitôt emmenée à une audience de la chambre commerciale du tribunal de grande instance de Strasbourg pour que je découvre comment cela se passait. À la fin de la matinée, j'ai été me présenter auprès de Konny Derein, première vice-présidente du TGI et je lui ai parlé d'APESA. Elle a été très intéressée par l'idée. Je lui ai envoyé de la documentation et elle a soutenu le projet jusqu'à la création d'APESA dans le Bas-Rhin en septembre 2018. Madame Konny Derein est d'ailleurs toujours très active dans l'association, notamment pour nous aider à rentrer en contact avec les grandes institutions.

Sujet tabou

Est-ce si difficile que ça ?

J. S. : Vous savez, en France, les difficultés des chefs d'entreprise, ce n'est pas très vendeur. Le sujet est tabou. Si vous êtes malade, vous allez chez le médecin, qui vous prescrit des soins et des médicaments. Vous n'attendez pas que la situation empire jusqu'au jour où vous vous précipitez aux urgences. Les entrepreneurs qui se retrouvent en grande difficulté financière n'osent pas franchir le pas pour demander de l'aide. Souvent ils réagissent trop tard. Il faut cesser de stigmatiser le chef d'entreprise, les difficultés d'une entreprise peuvent avoir une origine multifactorielle comme par exemple un incendie, la perte d'un client important... il faut arrêter de penser que c'est la faute de l'entrepreneur.

Comment s'est constituée votre association ?

J. S. : En mai 2018, Marc Binné est venu présenter APESA devant la chambre commerciale du TGI de Strasbourg. À l'issue de cette réunion, en septembre, nous avons créé l'association de droit local avec 29 membres fondateurs. Ce sont principalement des mandataires de justice, des comptables, des avocats, des juges consulaires et quelques institutions comme la CCI Alsace-Métropole, la Chambre de Métiers d'Alsace, l'Ordre des avocats de Strasbourg, l'Ordre des experts comptables d'Alsace et Crésus.

Quel est l'objectif d'APESA ?

J. S. : Nous apportons une aide concrète aux chefs d'entreprise en souffrance aiguë. Cela signifie que nous traitons la crise suicidaire. C'est-à-dire le moment où le chef d'entreprise est au bord du gouffre et prêt à passer à l'acte. Nous avons créé un réseau de 72 sentinelles qui ont toutes été formées. Les sentinelles sont des mandataires de justice, des comptables, des juristes, des collaborateurs des chambres de métiers et de commerce et d'industrie... tous susceptibles d'être confrontés à des chefs d'entreprise en très grandes difficultés. Ils sont tous bénévoles. Nous leur avons appris à détecter ces risques suicidaires. APESA est un outil qui permet aux professionnels du chiffre et du droit de passer le relais à un professionnel de la santé mentale.

Vous n'êtes présents que dans le Bas-Rhin ?

J. S. : APESA 67 a été créée à Strasbourg, mais nous travaillons actuellement pour toute l'Alsace. Une association est par ailleurs en cours de création à Mulhouse.

72 sentinelles

Quel est le profil de ces entrepreneurs en souffrance aiguë ?

J. S. : Depuis un an, à la mi-octobre, 38 alertes ont été déclenchées auprès de l'APESA 67. Nous émettons en moyenne près d'une alerte par semaine. 58 % par des hommes et 42 % par des femmes. L'âge moyen des chefs d'entreprise est de 49 ans. Et 78 % sont en situation de difficulté financière. Je vais vous donner un exemple concret : une femme dirigeait un restaurant en location-gérance. Le contrat de location-gérance a été résilié avant l'ouverture de la procédure collective. Elle n'avait plus aucun revenu. Elle était veuve, ses enfants étaient loin. Elle était complètement isolée, désespérée. Ce type de situation extrême génère le plus souvent des sentiments de tristesse, de honte, d'inutilité. 14 % des entrepreneurs qui ont motivé une alerte par APESA 67 ont exprimé des idées suicidaires.

Comment cela fonctionne-t-il concrètement ?

J. S. : Une sentinelle détecte des difficultés psychologiques chez un entrepreneur en difficulté. Elle propose au chef d'entreprise un accompagnement 100 % gratuit et 100 % confidentiel. Dès lors que le chef d'entreprise accepte, ce qui est presque toujours le cas, la sentinelle déclenche une alerte sur la plateforme numérique Ressources Mutuelles Assistance (RMA) d'APESA France.



Justine SCHOETTEL avec Madame Konny DEREIN, Présidente de la Chambre Commerciale du Tribunal de Grande Instance et Monsieur Jacky BANTZE, chef d'entreprise

Un psychologue de la plateforme RMA rappelle aussitôt le chef d'entreprise. À ce jour, le délai moyen de réponse par la plateforme est de 1 h et 9 minutes. Notre engagement, c'est d'appeler dans les 24 heures. Nous sommes dans l'urgence. En règle générale, l'entretien dure une bonne heure. En fonction de l'état de santé du dirigeant, le psychologue de la plateforme RMA orientera le chef d'entreprise vers le réseau local des psychologues, au plus proche de son domicile. Il pourra alors bénéficier de cinq séances gratuites. À Strasbourg, nous travaillons avec 34 psychologues dans toute l'Alsace, qui, eux, sont rémunérés par l'association. Exceptionnellement, nous pouvons proposer deux séances gratuites supplémentaires si cela s'avère nécessaire. L'objectif, c'est que le chef d'entreprise sorte de cette crise suicidaire : qu'il ne soit plus en danger de mort. Qu'il passe ce cap pour envisager la suite. Nous pouvons également déclencher une alerte pour le conjoint de l'entrepreneur. La difficulté économique d'une entreprise a souvent un impact sur la vie du couple et de la famille. C'est la triste règle des 3 D : dépôt de bilan, dépression, divorce.

À la recherche de financeurs pérennes

Quelles sont les principales difficultés auxquelles vous êtes confrontés ?

J. S. : Ce sont principalement des difficultés financières. Les accompagnements sont intégralement pris en charge par APESA. Chaque accompagnement nous coûte en moyenne 350 €, sans parler des frais de formation des sentinelles bénévoles. Nous avons donc besoin de nouer des partenariats avec des financeurs récurrents. Outre les cotisations des membres, à ce jour nos principaux contributeurs sont la 10^{ème} compagnie régionale de l'IFPPC (Institut Français des Praticiens des Procédures Collectives), la Compagnie des juges consulaires de Strasbourg, GM Associés à Paris, le Lions Club de Strasbourg. Mon dermatologue m'a même fait un chèque. Nous avons contacté l'Eurométropole de Strasbourg et le Conseil Départemental du Bas-Rhin, qui n'ont pas souhaité donner suite. Et nous sommes actuellement en discussion avec la Chambre de Métiers et la Région Grand Est, en charge de l'économie. Nous allons également sensibiliser les banques.

Comment peut-on aider APESA ?

J. S. : Très franchement, en effectuant des dons. Nous sommes reconnus établissement d'intérêt général à caractère social. Cela permet aux donateurs de déduire de leur revenu 66 % du don

pour les personnes physiques, dans la limite de 20 % du revenu imposable, et 60 % pour les sociétés, dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.

Quels sont vos projets pour l'avenir ?

J. S. : Il faut absolument que nous parvenions à sensibiliser les grands acteurs locaux à nos besoins de financement. À défaut de budget, nous nous posons la question de la survie de l'association. En un an, nous avons démontré que notre action correspond à un réel besoin. Nous voudrions aussi développer des actions de prévention et de communication. Pour cela nous avons besoin de plus de moyens et de moyens pérennes. Nous avons besoin d'un budget de 15 000 à 20 000 € par an.

Jean de MISCAULT

« APESA nous a sauvés »

Témoignage d'un entrepreneur accompagné par APESA 67

« Depuis une douzaine d'année, en partant de rien, nous avons créé une entreprise de plus de 100 salariés et 6 M € de chiffre d'affaires. En 2013, nous avons effectué une croissance externe de diversification par une prise de participation. Cela a totalement détruit notre entreprise. Avec ma compagne nous avons lutté physiquement et moralement en traversant toutes les épreuves juridiques possibles : arbitrage, saisie, juge de l'exécution, cour d'appel, cour de cassation... Nous nous sommes finalement retrouvés à protéger notre société par une sauvegarde. Cela a été terrible : c'est un vrai tabou dans la société, c'est complètement destructeur. Onze mois plus tard, nous étions en redressement judiciaire, nous avons vendu le fonds de commerce par protection juridique et nous avons liquidé la société. Ce fut une lutte quotidienne et sans merci, des nuits sans sommeil. Je regardais dépérir ma compagne. Je pensais souvent au suicide... »

« Fort heureusement, notre avocate a lancé une alerte auprès d'APESA. Après plusieurs semaines de prise en charge nous avons pu relativiser notre situation et nous préserver. Aujourd'hui, je suis retraité et je crée un cabinet de conseil spécialisé dans la transition, la reconversion d'entreprise et le management des dirigeants. Je suis aussi devenu membre actif d'APESA. »



Parce que l'information commerciale est capitale
Abonnez-vous !